

# Améliorer la sécurité des produits chimiques à l'horizon 2020

La contribution de l'Union européenne à l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)



environnement

Cette publication est disponible gratuitement jusqu'à épuisement des stocks à l'adresse suivante:

**Commission européenne**

Direction générale de l'environnement

Centre d'information (BU9 – 0/11)

B-1049 Bruxelles

<http://bookshop.europa.eu>

Design OIB

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne**

**Un numéro unique gratuit (\*):**

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-79-11455-7

© Communautés européennes, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*



Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'écolabel européen pour le papier graphique  
(<http://ec.europa.eu/environnement/ecolabel>)

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	4
<b>Principales politiques européennes de gestion des produits chimiques</b> .....	6
L'Union européenne et l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques .....	7
REACH: une révolution dans la politique des produits chimiques .....	8
Règles communes d'étiquetage et d'emballage .....	10
Traitement des déchets .....	11
Pratiques de démantèlement des navires plus sûres .....	13
Actions dans le domaine du mercure .....	14
Pesticides et biocides .....	15-16
Cosmétiques et jouets .....	17-18
Traités internationaux .....	19
Programmes internationaux de gestion des produits chimiques .....	21
<b>La SAICM en pratique: projets de la Commission européenne, des États membres, d'ONG et de l'industrie de l'Union européenne</b> .....	22
Gestion des déchets électroniques en Afrique .....	23
Formation des décideurs politiques et des autorités de réglementation chinois dans le domaine du règlement REACH .....	24
Gestion rationnelle des produits chimiques pour un environnement plus sain en Inde et au Vietnam .....	25
Étude visant à identifier les substances dangereuses issues de l'incinération à l'air libre des déchets dans les pays en développement .	26
Projet de substitution de l'utilisation de peintures antialissures à base de DDT en Chine .....	28
Projets de nettoyage de sites environnementaux en Serbie .....	29
Programme intégré pour la SAICM au Mexique .....	30
Campagne pour des jouets sans substances toxiques .....	31
Prisme <sup>2</sup> - promotion de la responsabilité au sein des PME .....	32
<b>Aide financière apportée par la Commission européenne</b> .....	34

# INTRODUCTION

*"Obtenir d'ici 2020 que les produits chimiques soient utilisés et produits de façon à atténuer les effets négatifs significatifs sur la santé et sur l'environnement."*

Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 2002



Nous vivons dans une société qui dépend des produits chimiques. De la production de la nourriture que nous mangeons aux produits de santé, de soins personnels ou ménagers, nous sommes chaque jour en contact avec des produits chimiques.

Si bon nombre d'entre eux contribuent à notre confort, certains peuvent gravement nuire à notre santé ou à notre environnement et en particulier à nos systèmes immunitaire, nerveux et reproducteur. D'autres encore peuvent s'avérer dangereux s'ils ne sont pas utilisés correctement.

La conscientisation accrue au danger potentiel que représente l'exposition à des produits chimiques pour la santé et l'environnement dans le monde a amené le sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, à poser un engagement politique mondial pour une gestion rationnelle de ces produits avant 2020. L'adoption de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en février 2006 fait partie des efforts internationaux consentis pour concrétiser cet objectif.

L'objectif de 2020 occupe une place importante dans la réforme de la législation communautaire relative aux produits chimiques. La dernière décennie a été le témoin d'une révolution dans la politique communautaire en la matière. Les informations fournies par l'ancienne législation sur les substances existantes et leurs effets négatifs ne permettaient pas d'identifier les mesures à prendre. Après un processus de consultation long et de grande envergure, l'Union européenne a adopté un nouveau cadre réglementaire, le règlement REACH, pour combler ce déficit d'information. Celui-ci définit de nouvelles normes et fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques en vue de garantir la sécurité.

Cette brochure dresse un aperçu de la législation communautaire actuelle sur les différents aspects de la gestion des produits chimiques et de l'application des principes de la SAICM. Elle présente également les projets en faveur de la promotion de ces principes cofinancés par la Commission européenne, les États membres de l'Union européenne, les ONG et l'industrie.

La gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle au développement durable de toutes les sociétés. Chaque pays est responsable d'assurer un haut degré de protection de ses citoyens et de l'environnement. Aussi la Commission européenne s'est-elle engagée à prendre ses responsabilités en vue de garantir la sécurité des citoyens et de l'environnement dans le monde.

**Stavros Dimas**

Commissaire européen chargé de l'environnement

PRINCIPALES  
POLITIQUES  
EUROPÉENNES  
DE GESTION  
DES PRODUITS  
CHIMIQUES

# L'Union européenne et l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

L'Union européenne a joué un rôle essentiel dans le lancement de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), élaborée et négociée avec la participation d'un large éventail d'intervenants de plus de 140 pays. Elle a été adoptée à Dubaï en février 2006 par le conseil d'administration du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le plan d'action mondial de la SAICM définit quelques 300 actions diverses qui permettront aux pays d'atteindre l'objectif principal, à savoir une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, de sorte que d'ici 2020, ils soient utilisés et produits de façon à atténuer les effets négatifs significatifs sur la santé et sur l'environnement.

L'accent est mis sur le renforcement des capacités – l'instauration d'institutions, de politiques, d'outils de suivi, d'infrastructures de formation, de réseaux et de bases de données – et sur l'assistance technique apportée aux pays en développement et aux pays en transition économique pour les aider à gérer les produits chimiques dans une optique de sécurité. Ces initiatives permettront de combler l'écart constaté entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Un fonds d'affectation volontaire, le programme de démarrage rapide (QSP), a été mis en place pour mobiliser des liquidités lors de la phase de démarrage et permettre ainsi aux pays d'initier la mise en œuvre, en particulier par le renforcement des capacités.

L'Union européenne s'est engagée résolument dans la SAICM et participe activement à son application par le biais de ses politiques et de sa législation, tout en veillant à collaborer avec les autres pays dans la perspective de 2020.



CEFIC

# REACH: une révolution dans la politique des produits chimiques

Avec près d'un tiers des parts du marché mondial, l'Union européenne est l'un des plus grands producteurs de produits chimiques au monde. Jusqu'à récemment, la législation communautaire en la matière constituait une mosaïque de règles et règlements divers et les informations disponibles ne permettaient pas d'évaluer et de contrôler efficacement les substances chimiques.

REACH, le nouveau règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques entré en vigueur le 1er juin 2007 instaure un cadre réglementaire unique. Il vise à compléter les connaissances et confère à l'industrie la responsabilité de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir les informations de sécurité adéquates aux utilisateurs professionnels. La nouvelle législation contraint également l'industrie à informer les consommateurs de la présence de substances dangereuses. Les produits chimiques les plus dangereux seront supprimés progressivement au titre du règlement REACH, qui encourage le remplacement progressif par des produits plus sûrs.

Les informations fournies dans le cadre du règlement REACH s'inscriront dans ce processus et dans de nombreux autres actes législatifs. En outre, elles répondent favorablement à de nombreux principes de la SAICM, en particulier ceux qui concernent les connaissances et les informations relatives aux produits chimiques et à leur gestion.

## Enregistrement

Tous les producteurs et importateurs de volumes de produits chimiques équivalents ou supérieurs à une tonne par an sont tenus de les enregistrer auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et d'envoyer des informations relatives à leurs propriétés, à leur utilisation et aux modes de traitement sécurisés mis en place. Ils peuvent utiliser les données existantes et ont l'obligation de partager des informations. Les producteurs et les importateurs sont également tenus de diffuser des informations de sécurité aux utilisateurs d'une substance dans le cadre de leurs activités industrielles et professionnelles, en vue de garantir une bonne utilisation de ces substances, sans aucun risque pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.



## Évaluation

Le processus d'évaluation permet aux autorités publiques d'examiner de plus près les dossiers d'enregistrement et les substances préoccupantes. Le cas échéant, les autorités peuvent exiger d'obtenir des informations complémentaires. Toutes les propositions sont analysées pour limiter à un strict minimum les essais sur les animaux. Le règlement REACH accorde un caractère obligatoire au partage des données relatives aux essais sur les animaux et prescrit l'utilisation d'autres méthodes dès que possible.

## Autorisation

Une autorisation est requise pour l'utilisation de produits chimiques qui causent des cancers, des mutations ou des problèmes de reproduction, ou qui s'accumulent dans notre corps ou dans l'environnement. L'autorisation d'utiliser ces produits chimiques ou des produits chimiques qui posent des problèmes similaires sera uniquement accordée aux entreprises qui peuvent démontrer que les risques sont contrôlés de manière appropriée ou lorsque les avantages sociaux et économiques surpassent les risques lorsqu'aucune autre substance ou technologie ne convient. L'objectif est d'encourager un remplacement progressif des produits chimiques les plus dangereux par des produits plus sûrs.

## Restrictions

Le règlement REACH introduira des procédures plus claires de restriction de l'utilisation de substances dangereuses à l'échelle européenne. Une restriction, ou interdiction, peut être imposée sur la production, la mise sur le marché ou l'utilisation de certaines substances, lorsqu'elles posent un risque inacceptable pour la santé ou pour l'environnement.

## Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

L'Agence européenne des produits chimiques, basée à Helsinki, a été mise sur pied pour gérer le fonctionnement quotidien des procédures d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction des substances chimiques. L'ECHA centralise le traitement et la conservation des enregistrements des substances chimiques pour l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que pour la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Elle fournit également des avis d'expert à la Commission européenne dans le cadre des procédures d'autorisation et de restriction requises au titre de la législation.

Une grande partie des informations relatives aux produits chimiques collectées conformément au règlement REACH seront rendues publiques et pourront dès lors assister les gouvernements et d'autres parties prenantes dans les pays non membres de l'Union européenne.

La Commission européenne offre aux pays non membres de l'Union une aide à la formation et une assistance technique en ce qui concerne les exigences du règlement REACH.

REACH peut également inspirer de nouvelles normes dans le monde, bien qu'il revienne à chaque pays de décider si l'approche européenne est compatible avec les situations qui lui sont propres.

### Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach\\_intro.htm](http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm) (EN)

[http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm)

<http://echa.europa.eu/>

## Règles communes d'étiquetage et d'emballage

L'industrie chimique est une source d'emplois importante dans le monde entier. Au sein de l'Union européenne, elle emploie environ 1,2 million de personnes dans 29 000 entreprises. Les entreprises qui traitent des substances et des préparations emploient également des milliers de travailleurs. Il est essentiel de protéger ces travailleurs, tout comme les consommateurs et l'environnement, des dangers potentiels des substances chimiques.

Un grand nombre de pays ont développé des systèmes d'information sur les propriétés dangereuses et sur les mesures de contrôle visant à garantir leur production, leur transport, leur utilisation et leur élimination en toute sécurité. Toutefois, ces systèmes ne sont pas toujours compatibles les uns avec les autres et nécessitent souvent de multiples étiquettes et fiches de données de sécurité pour le même produit.



En décembre 2002, les Nations unies ont adopté un système de critères qui garantissent la cohérence des descriptions et des étiquetages des dangers dans le monde entier. Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) offre une approche commune pour les employés de l'industrie, les équipes d'urgence, les personnes actives dans le transport des produits chimiques et les consommateurs.

Le nouveau règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), entré en vigueur en janvier 2009, s'aligne désormais sur le système des Nations unies. Les entreprises seront invitées à classer, à étiqueter et à emballer les produits chimiques dangereux (substances et mélanges) conformément à ce règlement avant de les mettre sur le marché. Les dispositions européennes d'étiquetage ont adopté les pictogrammes de danger encadrés de rouge, les mentions d'avertissement, les mentions de danger et les conseils de prudence préconisés par le système général harmonisé des Nations unies (SGH).

### Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/environment/chemicals/ghs/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/chemicals/ghs/index_en.htm) (EN)

[http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm)

# Traitement des déchets

À mesure que la société européenne s'enrichit, elle produit de plus en plus de déchets. Chaque année, l'Union européenne génère 1,3 milliard de tonnes de déchets, dont près de 40 millions de tonnes sont dangereux. Dans ce contexte, l'instauration d'une législation spécifique sur les déchets des produits chimiques est nécessaire.

## Déchets dangereux

En raison des risques plus élevés pour la santé et l'environnement qu'ils représentent, les déchets dangereux nécessitent un régime de contrôle plus strict que les déchets inoffensifs. La classification des déchets dangereux et des déchets inoffensifs repose sur le système de classification et d'étiquetage des substances et des mélanges dangereux, qui garantit l'application de principes similaires tout au long du cycle de vie des déchets.

Le droit communautaire impose la conservation des données sur les déchets dangereux pour chaque intervenant de la chaîne de contrôle des déchets, de la production des déchets à leur élimination finale. La législation stipule également que les déchets dangereux ne peuvent pas être dilués ou mélangés les uns avec les autres ou avec d'autres déchets ou matériaux,

en vue d'empêcher toute nocivité pour l'environnement et le public. Les États membres sont liés par des obligations de suivi et d'inspection de l'application de cette législation au sein de leur territoire.

L'exportation des déchets dangereux vers les pays non membres de l'OCDE est interdite par la législation communautaire relative aux transferts de déchets.

### Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/environment/waste/hazardous\\_index.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/hazardous_index.htm) (EN)

## Déchets électriques et électroniques

La législation communautaire qui restreint l'utilisation des substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques et qui promeut la collecte et le recyclage de ces appareils est en vigueur depuis février 2003. Elle énonce des règles pour la création d'infrastructures de collecte où les consommateurs peuvent retourner gratuitement leurs déchets électriques et électroniques. L'objectif est de lutter contre les déchets et d'intensifier la collecte, le recyclage et/ou la réutilisation de ces produits. La législation interdit également les métaux lourds tels que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome et les retardateurs de flamme tels que le diphényle polybromé ou l'éther diphényle polybromé en vue d'éviter les risques de contamination de l'environnement par des substances dangereuses et/ou des matériaux à recycler.

Le droit communautaire a contribué à atténuer l'incidence des appareils électroniques sur l'environnement. Malgré ces règles, un volume significatif de déchets électriques et électroniques continue d'être dirigé vers des sites de traitement qui ne répondent pas aux normes au sein de l'Union européenne ou en dehors. Par ailleurs, le commerce illégal des déchets vers les pays non membres de l'Union européenne poursuit son expansion. La Commission européenne propose une révision des directives relatives aux appareils électriques et électroniques, en vue de réduire les effets négatifs sur l'environnement des flux de déchets de ce type, en augmentation rapide.

### Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/environment/waste/wEEE/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/wEEE/index_en.htm) (EN)



Getty Images

## Pratiques de démantèlement des navires plus sûres

Entre 200 et 600 grands navires marchands sont démolis chaque année et voués au marché rentable de la ferraille. De nombreux navires européens mis hors service finissent sur des plages d'Asie du Sud où ils sont démantelés. Ces vieux navires contiennent de nombreuses substances dangereuses telles que de l'amiante, des polychlorobiphényles (PCB) et de grandes quantités d'huile.

Le problème posé par la démolition des navires devrait s'aggraver: le démantèlement des pétroliers à simple coque devrait atteindre son niveau maximal dans les prochaines années, du fait de leur retrait progressif et de leur remplacement par des navires plus sûrs à double coque. Près de 800 de ces pétroliers sont appelés à être retirés de la circulation.

L'absence de mesures de protection et de sécurité se solde par un taux d'accidents élevé, des risques sanitaires et une pollution de grande ampleur touchant de vastes étendues du littoral. La stratégie proposée par l'Union européenne pour l'amélioration des pratiques de démantèlement des navires inclut des actions visant à contribuer à la mise en œuvre des principaux éléments d'une convention internationale sur le recyclage des navires selon des méthodes sûres, qui devrait



Ship Recycling Industry Association (India)

être adoptée en mai 2009. Elle prévoit également des mesures destinées à encourager les actions volontaires de la part du secteur des transports et une meilleure application de la législation communautaire actuelle relative aux transferts de déchets.

### Informations complémentaires:

<http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/index.htm> (EN)



Le mercure et ses composés sont extrêmement toxiques pour les êtres humains, les animaux et les écosystèmes. Les doses élevées peuvent entraîner la mort, mais des doses relativement faibles peuvent également gravement endommager le système nerveux et ont été associées à des effets nocifs potentiels sur les systèmes cardiovasculaire, immunitaire et reproducteur.

Le mercure persiste dans l'environnement, où il peut se transformer en méthylmercure, sa forme la plus toxique. Le méthylmercure traverse aisément les barrières placentaire et hémato-encéphalique, de sorte que l'exposition des femmes en âge de procréer ainsi que des enfants suscite les plus grandes craintes.

L'utilisation du mercure est en recul au sein de l'Union européenne et partout dans le monde. Certains usages persistent néanmoins. Le mercure est principalement utilisé pour l'extraction de l'or à petite échelle, dans l'industrie du chlore et de la soude et dans certains pays pour la production de chlorure de vinyle monomère, élément de base du plastique PVC. Au sein de l'Union européenne, l'industrie du chlore et de la soude reste l'utilisateur le plus important, mais elle renonce progressivement à l'électrolyse à mercure pour la production

## Actions dans le domaine du mercure

de chlore et de soude caustique. Les amalgames dentaires occupent le second rang des utilisations du mercure dans l'Union européenne.

L'UE a fait des progrès considérables en ce qui concerne les enjeux posés par ce métal toxique à l'échelle mondiale depuis le lancement de sa stratégie sur le mercure en 2005. La stratégie vise à réduire les émissions de mercure, à limiter l'offre et la demande et à protéger contre l'exposition, notamment au méthylmercure présent dans le poisson. Cette nouvelle approche a abouti à des restrictions de vente des thermomètres et d'autres dispositifs de mesure contenant du mercure, a interdit les exportations du mercure de l'Union européenne à partir de 2011 et a établi de nouvelles règles de stockage.

L'Union européenne a joué un rôle de premier plan dans l'aboutissement à un consensus mondial à Nairobi en février 2009, en vue de lancer les négociations pour un accord juridique international visant à contrôler le mercure.

### Informations complémentaires:

<http://ec.europa.eu/environment/chemicals/mercury/index.htm>

# Pesticides

Au titre de la législation de l'Union européenne, les pesticides sont généralement répartis en deux groupes: les produits phytosanitaires et les biocides.

Les **produits phytosanitaires** sont utilisés principalement dans le domaine de l'agriculture. Toutefois, ils sont également utilisés par les consommateurs dans les maisons et les jardins, ainsi que par les autorités locales et les infrastructures de loisir.

S'ils permettent d'éliminer ou de contrôler les organismes nuisibles, ils présentent également des effets indésirables sur les organismes non ciblés, la santé et l'environnement.

La législation communautaire actuelle couvre l'autorisation, le contrôle et, dans une moindre mesure, l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle définit une procédure complète d'évaluation des risques et d'autorisation des substances actives et des produits contenant ces substances. Chaque substance active, y compris les résidus dans la chaîne alimentaire, doit s'avérer inoffensive pour les êtres humains, les animaux et l'environnement, avant de pouvoir être mise sur le marché.

La législation fait actuellement l'objet d'une révision afin de garantir une meilleure protection de la santé et de l'environnement. Si les contrôles actuels mettent l'accent sur le début et la fin de vie des pesticides, la nouvelle législation se concentrera sur la période d'utilisation des pesticides afin d'en garantir la durabilité. En outre, elle consolidera les règles de mise sur le marché des produits phytosanitaires. Des propositions de législation sont également à l'étude concernant la collecte de statistiques sur les produits phytosanitaires et l'introduction d'un critère de protection environnementale dans le matériel d'application.

**Further information:**

<http://ec.europa.eu/environment/ppps/home.htm>



# Biocides



Les biocides regroupent un large éventail de produits utilisés pour contrôler les organismes nuisibles tels que les germes et les parasites, notamment les insectifuges, les raticides, les désinfectants et un certain nombre de produits chimiques industriels tels que les peintures antisalissures pour bateaux et les agents de conservation.

La législation communautaire régit ces substances depuis 1998. Au cours des dix dernières années, cette réglementation a eu des résultats positifs pour l'environnement

et la santé publique, puisqu'elle a supprimé du marché européen des produits dangereux tels que la strychnine et qu'elle a identifié tous les produits chimiques utilisés à titre de biocides. Ces produits chimiques font maintenant l'objet d'un examen en vue de garantir qu'ils sont efficaces et sûrs et qu'ils ne sont pas nocifs pour l'environnement.

Une révision de la législation propose de nouvelles règles relatives aux autorisations octroyées par l'Union européenne, qui réduiraient les coûts d'approbation des produits à faible risque, tels que les produits à base de substances naturelles ou ceux qui n'entrent pas en contact avec les êtres humains ou l'environnement. Ces nouvelles règles garantiront également que les matériaux ou articles, tels que le mobilier, seront traités uniquement à l'aide de produits biocides autorisés à ces fins au sein de l'Union européenne et que les matériaux ou articles traités seront étiquetés, de sorte que les personnes souffrant d'allergies par exemple puissent éviter les substances pouvant les affecter.

**Informations complémentaires:**

<http://ec.europa.eu/environment/ppps/home.htm> (EN)

# Cosmétiques

L'Union européenne réglemente les produits cosmétiques en vue de garantir qu'ils ne sont pas nocifs pour les consommateurs. La législation établit une liste des substances qui ne peuvent pas entrer dans la composition des produits cosmétiques ou qui peuvent s'y trouver sous certaines restrictions ou conditions. Pour protéger les consommateurs et leur permettre de faire des choix éclairés, certaines informations doivent figurer sur l'emballage, notamment une liste des ingrédients. Le droit de l'UE sur les produits cosmétiques est en cours de révision, afin d'assurer une plus grande sécurité pour les consommateurs, tout en simplifiant les règles et en encourageant l'innovation. Pour la première fois dans l'UE, le texte législatif comportera des règles spécifiques sur l'utilisation des nanomatériaux.

**Informations complémentaires:**

[http://ec.europa.eu/enterprise/cosmetics/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/cosmetics/index_fr.htm)



## Jouer en toute sécurité



La santé et la sécurité des enfants exigent le plus haut degré de protection. Dans cette optique, l'Union européenne renforce sa législation sur la sécurité des jouets, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de substances chimiques. Les produits chimiques susceptibles de causer le cancer, de modifier le patrimoine génétique ou de nuire à la reproduction ne seront plus autorisés dans les composants accessibles des jouets. Pour certaines substances telles que le nickel, les valeurs limites tolérées seront réduites et les métaux lourds toxiques, tels que le mercure ou le plomb, ne pourront plus entrer délibérément dans la fabrication des jouets. Les parfums seront totalement interdits si elles sont fortement allergènes ou devront être étiquetées comme telles pour en informer les consommateurs.

**Informations complémentaires:**

[http://ec.europa.eu/enterprise/toys/2008\\_108\\_directive.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/toys/2008_108_directive.htm) (EN)

## Traités internationaux

Dès lors que les substances chimiques peuvent se propager sur de longues distances et qu'elles font l'objet d'un commerce international, leur contrôle concerne la scène internationale, ce qui a inspiré l'instauration de plusieurs traités internationaux. L'Union européenne joue un rôle central dans toutes ces initiatives et travaille en étroite collaboration avec les pays non membres.

La **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)** en fait partie. Les POP sont des substances chimiques qui s'accumulent dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire et qui posent des problèmes sanitaires et environnementaux. La Convention de Stockholm cible actuellement 12 POP. Ce groupe de polluants prioritaires comprend des pesticides tels que le DDT, les produits chimiques industriels tels que les polychlorobiphényles (PCB) et des sous-produits accidentels des processus industriels, tels que les dioxines. L'Union européenne propose d'inscrire de nouvelles substances chimiques dans cette liste.

La convention vise à garantir la gestion rationnelle des stocks et des déchets de produits chimiques qui contiennent des POP. La législation communautaire mettant en œuvre la Convention

de Stockholm va plus loin que l'accord international. Elle vise à éliminer, plutôt qu'à restreindre, la production et l'utilisation des POP reconnus à l'échelle internationale. En 2007, l'Union européenne a adopté un plan de mise en œuvre en complément des plans nationaux des États membres.

La Commission européenne et ses États membres opèrent également dans le cadre du protocole sur les polluants organiques persistants de la commission économique pour l'Europe des Nations unies relatif à la convention européenne sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, entré en vigueur en 2003. Le protocole CEE-ONU cible 16 POP, bien que d'autres produits chimiques puissent y être ajoutés.

### Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/environment/pops/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/pops/index_en.htm) (EN)

La **Convention de Rotterdam** est un autre traité international relatif aux risques que posent certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

La convention couvre les pesticides et les produits chimiques industriels qui sont interdits ou soumis à des restrictions sévères dans les pays participants. Elle facilite l'échange d'informations relatives à ces produits chimiques et octroie aux pays le droit de refuser d'importer certains produits chimiques qu'ils ne peuvent pas gérer en toute sécurité. Il s'agit de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

La législation communautaire va bien au-delà des exigences de la convention, puisqu'elle couvre tous les pays, qu'ils soient parties à la convention ou non, et qu'elle inclut un plus large éventail de produits chimiques. L'Union européenne requiert le consentement explicite des pays importateurs avant l'exportation des produits chimiques soumis à cette procédure et des produits chimiques qui répondent aux critères requis pour être soumis à la notification PIC. Elle stipule également que tous les produits chimiques dangereux doivent être emballés et étiquetés de manière appropriée pour l'exportation.

**Informations complémentaires:**

<http://ec.europa.eu/environment/chemicals/pic/> (EN)

La **Convention de Bâle** est entrée en vigueur en 1992 en réponse aux préoccupations sur les risques liés au transport international des déchets dangereux et des autres déchets.

Ces dernières décennies, la croissance économique et la mondialisation ont intensifié le transport transfrontalier des déchets par voie terrestre, aérienne ou maritime. Ces transports impliquent parfois des déchets dangereux, qui peuvent être nocifs pour la santé et pour l'environnement. La convention régule les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et d'autres types de déchets par l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Les transports effectués sans consentement sont illégaux. La convention oblige également ses parties à garantir la gestion et l'élimination des déchets dangereux et d'autres types de déchets dans le respect de l'environnement.

La nouvelle législation communautaire relative aux transferts de déchets a été adoptée en juillet 2007. Elle rationalise les procédures de contrôle existantes, intégrant les récentes modifications de la législation internationale et les conditions renforcées sur l'application et la coopération entre les États membres en cas de transport illégal. Elle vise non seulement à renforcer et à simplifier les procédures existantes de contrôle du transport des déchets, mais aussi à fournir des informations plus détaillées en la matière.

**Informations complémentaires:**

<http://ec.europa.eu/environment/waste/shipments/index.htm> (EN)



# Programmes internationaux de gestion des produits chimiques

En 1978, l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** basée à Paris a instauré un programme visant à aider ses 30 pays membres industrialisés à développer des politiques et des outils efficaces pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Ces dernières années, un certain nombre de pays en développement ont rejoint le programme. Ensemble, les pays participants couvrent près de 90 % de la production de substances chimiques dans le monde.

Le programme a élaboré de nombreux outils et instruments pour la collecte d'informations, les essais, l'évaluation et la gestion de la sécurité des produits chimiques et des pesticides. De cette manière, les principaux pays producteurs de substances chimiques d'Amérique du Nord, d'Europe et de la région Asie-Pacifique peuvent bénéficier de l'expérience collective et des connaissances scientifiques disponibles. L'une des réalisations majeures a été l'instauration d'un programme d'acceptation mutuelle des données (MAD), qui réduit de manière considérable les coûts des essais.

La Commission européenne apporte une aide importante au programme de l'OCDE sur les produits chimiques et participe activement à ses travaux.

## Informations complémentaires:

[http://www.oecd.org/department/0,3355,fr\\_2649\\_33713\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_33713_1_1_1_1_1,00.html)

[http://www.oecd.org/department/0,3355,fr\\_2649\\_34365\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34365_1_1_1_1_1,00.html)

La division du **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)** spécialisée dans les produits chimiques centralise toutes les activités du programme dans ce domaine et catalyse les activités internationales du système des Nations unies pour une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement. Cette division du PNUE s'est chargée du lancement des négociations dans le cadre des conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam et prendra en charge le secrétariat pour les négociations internationales sur le mercure qui ont été convenues récemment. Elle travaille avec les pays en développement pour renforcer les capacités dans le domaine de la production, de l'utilisation et de l'élimination propres des produits chimiques et diffuse des informations sur la sécurité des produits chimiques.

La Commission et les États membres de l'Union européenne ont apporté une aide considérable à la division du PNUE spécialisée dans les produits chimiques.

**Informations complémentaires:** <http://www.chem.unep.ch>

# LA SAICM EN PRATIQUE

Les pages suivantes aborderont des projets spécifiques en faveur de la promotion d'une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement au sein de l'Union européenne et au-delà.

Basel Convention Coordinating Centre for the African Region in Nigeria

# Gestion des déchets électroniques en Afrique

Projet de la Commission européenne pour 2008

Les produits de la technologie de l'information et de la communication (TIC) tels que les ordinateurs, les téléviseurs et les téléphones mobiles tombent en désuétude après quelques années seulement. Voilà pourquoi les déchets électriques et électroniques constituent le type de déchets présentant le taux d'expansion le plus élevé au monde. L'Afrique, qui a fait face à une révolution technologique ces dernières années, est le sujet de toutes les préoccupations.

La collecte et la gestion en toute sécurité des déchets électroniques sont essentielles car ces produits comportent plusieurs matériaux et produits chimiques de nature différente, dont bon nombre sont toxiques. Des systèmes de collecte et de gestion de ce type ne sont pas encore en place dans bon nombre de pays en développement, une situation qui engendre non seulement des risques de pollution et de santé publique, mais aussi des occasions commerciales manquées en termes de récupération et de recyclage des matériaux.

En Afrique, des déchets électriques et électroniques sont produits dans toutes les principales zones résidentielles et commerciales. Sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest, le problème est accentué par un flux constant d'appareils électroniques usagés ou obsolètes dans les ports en provenance des pays industrialisés.

En complément des mesures prises au sein de l'Union européenne pour mieux contrôler les flux de déchets vers l'Afrique, la Commission européenne finance un projet qui se concentre en particulier sur les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Il vise à encourager les pays africains à respecter les

accords internationaux et à appliquer les lois et règlements nationaux relatifs aux déchets électroniques.

Le projet impliquera une étude sur les appareils électriques et électroniques usagés et obsolètes importés en Afrique de l'Ouest et dans d'autres pays africains, particulièrement en provenance de pays européens. Les résultats de cette étude seront utilisés pour préparer des évaluations nationales sur les déchets électriques et électroniques et des plans de gestion respectueuse de l'environnement dans deux pays importants. Dans l'un de ces pays, les incidences sur le fonctionnement et sur la viabilité du secteur des déchets électriques et électroniques seront examinées.

Le projet a mis en place un programme dans cinq pays importateurs (le Bénin, l'Égypte, le Ghana, le Nigeria et la Tunisie) dans le but d'empêcher le trafic illicite des déchets électriques et électroniques. Il recommande des mesures de suivi et de contrôle des mouvements transfrontaliers. Le programme prévoit également un volet d'échange d'informations entre les pays exportateurs et importateurs en Afrique et en Europe.

Le projet promouvra les avantages de la récupération et du recyclage des déchets électriques et électroniques dans les pays concernés, dans la mesure où la fin du trafic illicite ne fera pas disparaître le volume important de déchets nécessitant un traitement approprié et où l'utilisation domestique des appareils électriques et électroniques s'affirme de plus en plus en Afrique.

## Informations complémentaires:

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/index_fr.htm)

# Formation des décideurs politiques et des autorités de réglementation chinois dans le domaine du règlement REACH

Juin et octobre 2008, délégation de la Commission européenne à Pékin

La Chine a entamé une réforme de son cadre réglementaire pour la gestion des risques posés par les produits chimiques. Si les mesures, directives et règlements actuels couvrent les produits chimiques dangereux, ainsi que l'essai et l'enregistrement de nouveaux produits chimiques, il est toutefois nécessaire de renforcer la politique, la législation, l'application de la loi et la participation publique au niveau national. Un grand nombre de substances qui sont interdites ou strictement contrôlées au sein de l'Union européenne sont toujours produites et utilisées sans restriction en Chine. Cette situation engendre de fréquents accidents impliquant des produits chimiques dangereux.

Pour permettre à la Chine de s'inspirer du règlement REACH en vue d'étoffer sa législation sur la gestion de la sécurité des produits chimiques, la Commission européenne a organisé en juin et en octobre 2008 deux séries de formations, auxquelles ont participé quelque 40 représentants du ministère chinois de la protection environnementale et d'instituts associés, ainsi que de l'administration publique responsable de la sécurité au travail, du ministère de la santé et des bureaux provinciaux pour la protection de l'environnement.

Appuyé par le programme de soutien au dialogue politique UE-Chine, le programme a présenté les normes, les procédures et la législation de l'Union européenne et a mis en lumière les aspects du règlement REACH qui pourraient être intégrés dans le contexte d'une réforme du cadre réglementaire chinois. Les sessions ont soulevé plusieurs points d'intérêt pour les décideurs politiques chinois, notamment en ce qui concerne l'incidence de la législation communautaire sur les règlements actuels et futurs de la Chine en la matière. Le programme de formation a également mis en place une équipe de spécialistes qui pourra poursuivre la formation et la diffusion des informations en Chine.

Certains éléments spécifiques de REACH ont déjà été intégrés dans les derniers règlements de la Chine.

Le matériel didactique et les documents de référence utilisés au cours des formations sont disponibles sur le site web mentionné ci-après, disponible en anglais et en chinois.

#### Informations complémentaires:

<http://www.eu-chinapdsf.org/english/NewsInfo.asp?NewsId=895>  
(EN)



Délégation de la Commission européenne à Pékin

# Gestion rationnelle des produits chimiques pour un environnement plus sain en Inde et au Vietnam

2006-2008, Commission européenne et Allemagne

Un projet cofinancé par la Commission européenne et le ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques a contribué à renforcer les capacités des autorités d'Inde et du Vietnam en faveur d'une gestion rationnelle et durable des produits chimiques et des pesticides dans les zones urbaines et semi-urbaines.

Une centaine de membres du personnel d'institutions gouvernementales, d'associations d'entreprises, de centres de formation professionnelle et d'universités ont bénéficié d'une formation sur l'aide apportée aux PME qui font un usage intensif des produits chimiques. La formation visait à améliorer l'efficacité des processus de production et à sensibiliser aux risques pour la santé et pour l'environnement.



Alberto Camacho



Alberto Camacho

Les directeurs de 50 PME ont bénéficié d'une formation sur site portant sur la gestion sécurisée des produits chimiques et des déchets dangereux dans le respect de l'environnement. Les entreprises ont rapporté une efficacité accrue et des économies d'au moins 10 à 15 % des coûts de production totaux par une gestion optimisée des produits chimiques. Le projet a également permis d'améliorer la santé et la sécurité d'environ 3 000 travailleurs.

Suite aux consultations des intervenants nationaux, le projet a publié deux documents d'orientation politique présentant les lacunes politiques et réglementaires dans le domaine de la gestion des produits chimiques.

L'université de Sri Ramachandra en Inde et le centre de conseil et de formation dans le domaine de l'environnement du Vietnam, qui ont collaboré avec la Coopération technique allemande (GTZ) sur le projet, serviront de centres de ressources en appui aux activités de formation des autorités nationales et des entreprises.

## Informations complémentaires:

<http://www.chemicalmanagement.org> (EN)

# Étude visant à déterminer les facteurs d'émission des substances dangereuses issues de l'incinération à l'air libre des déchets dans les pays en développement

2007-2009, Suède



Dans le cadre d'un projet mené par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Suède, les États-Unis<sup>1</sup>, la Chine et le Mexique participent à l'élaboration d'une méthode qui permet de déterminer les facteurs d'émission de deux familles de produits chimiques toxiques connus sous le nom de dioxines et de furanes, émises lors de l'incinération des déchets dans les pays en développement.

Au titre de la Convention de Stockholm, les 162 pays parties à la convention sont tenus de publier un inventaire des dioxines. Les premiers inventaires ont révélé que la majorité des émissions de dioxine dans les pays en développement proviennent de l'incinération à l'air libre de produits de l'agriculture et de la sylviculture, ou de déchets.

En règle générale, les pays en développement ne disposent pas d'incinérateurs pour éliminer les déchets en toute sécurité. Par conséquent, les déchets sont déversés et brûlés. L'incinération des déchets à l'air libre sans équipement technique est souvent considérée comme la plus grande source de dioxines et de furanes, bien plus importante que toutes les autres sources industrielles.

Dans la mesure où l'on ne dispose actuellement d'aucune donnée qui permette d'estimer les émissions de ces produits chimiques dans les pays en développement, la Suède, les États-Unis, la Chine et le Mexique ont uni leurs forces dans le cadre de ce projet pour combler ce manque de connaissances.

La Chine et le Mexique ont fourni des informations détaillées sur la composition des déchets brûlés en plein air et sur les conditions dans lesquelles ils sont brûlés. Le savoir-faire dans le domaine de la recherche sur les dioxines, des facteurs d'émission et des infrastructures d'incinération a été apporté par la Suède et les États-Unis.

Facilitée par le projet, la coopération entre les pays développés et les pays en développement offre un réel potentiel de renforcement des capacités auprès des gouvernements, des groupes d'étude, des ONG et de l'industrie.

Les résultats seront utilisés pour proposer de meilleures pratiques environnementales, en vue de réduire les émissions de dioxines et de furanes et d'atténuer l'exposition des personnes qui vivent à proximité de ces sites d'incinération.

**Informations complémentaires:**

[http://www.chem.unep.ch/Pops/pcdd\\_activities/projects/opburn0709.htm](http://www.chem.unep.ch/Pops/pcdd_activities/projects/opburn0709.htm) (EN)

[http://www.chem.unep.ch/Pops/pcdd\\_activities/toolkit%20experts%20meetings/default.htm](http://www.chem.unep.ch/Pops/pcdd_activities/toolkit%20experts%20meetings/default.htm) (EN)

<sup>1</sup> Financement complémentaire par la Chlorine Chemistry Division, États-Unis



# Projet de substitution de l'utilisation de peintures antisalissures à base de DDT en Chine

2007-2009, Suède

Avant l'interdiction de son utilisation par la convention de Stockholm, le DDT était l'un des principaux composants des peintures antisalissures, utilisées pour éliminer les spores et les larves des organismes marins salissants qui se fixent aux coques des bateaux et des navires.

Ce projet suédois, qui soutient la Chine dans ses efforts pour se mettre en totale conformité avec la convention de Stockholm, vise à guider les autorités chinoises dans l'identification d'autres solutions que l'utilisation massive de peintures antisalissures à base de DDT pour les plus petits bateaux en Chine. Le

programme bénéficiera de la collaboration du ministère chinois pour la protection de l'environnement (MEP/FECO) et des bureaux environnementaux régionaux et locaux. Le projet, qui devait initialement débiter en 2007, a été reporté en raison du tremblement de terre qui a frappé la Chine. Il a été relancé en 2009.

KEMI, l'agence suédoise des produits chimiques, partagera son expérience dans le domaine de la législation et des méthodes d'évaluation, qui se concentreront sur les peintures antisalissures, notamment la méthode suédoise d'atténuation des risques pour le remplacement des substances dangereuses par des substances moins toxiques. Au rang des activités planifiées, citons des visites d'étude dans les centres de recherche et des visites de chantiers navals pour examiner les alternatives respectueuses de l'environnement, y compris les procédés antisalissures mécaniques, en Suède et au Royaume-Uni. Les ateliers de formation destinés aux autorités environnementales en Suède et en Chine faciliteront le maintien du contact entre les autorités.

**Informations complémentaires:**

<http://www.kemi.se>



Biococcus

# Projets de nettoyage de sites environnementaux en Serbie

2005-2007, République tchèque

Le bombardement de deux raffineries de pétrole et d'une usine chimique à Pancevo (NIS Oil Refinery et HIP Petrochemija) et à Novi Sad (NIS Oil Refinery) pendant le conflit du Kosovo en 1999 a entraîné le déversement d'importantes quantités de pétrole et de produits chimiques, qui ont contaminé les eaux souterraines et menacé la santé des habitants et l'environnement.

Sur la base des résultats de l'étude menée par le PNUE, les ministères tchèque et serbe de l'environnement ont coopéré dans le cadre d'un projet de nettoyage mené par une équipe de spécialistes tchèques et locaux. Le projet a permis d'évaluer le niveau de contamination (mesure, échantillonnage, analyse des sédiments), d'effectuer des essais de nettoyage pilote et de préparer le programme de nettoyage final. Les sols contaminés ont fait l'objet d'études de contamination et d'un test pilote de bioremédiation effectué en laboratoire, une méthode qui permet de nettoyer les produits chimiques toxiques dans l'environnement par des moyens naturels. Les études de faisabilité ont été préparées sur la base des tests pilote. Par ailleurs, le système de remédiation des eaux souterraines de Pancevo a lui aussi fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation, d'une optimisation et d'une mise à jour. La formation de spécialistes serbes dans une raffinerie tchèque et la coopération avec les autorités locales ont fait partie intégrante du projet.

Celui-ci a permis de réduire la contamination des eaux souterraines, en particulier chez HIP Petrochemija, à Pancevo. Quelque 300 kg de contaminants ont été nettoyés quotidiennement, ce qui a permis de réduire considérablement les risques pour la santé et pour l'environnement. Les activités de renforcement des capacités et le transfert des technologies et du savoir-faire ont contribué à l'élaboration d'un système de remédiation des eaux souterraines totalement opérationnel chez HIP Petrochemija. Les activités de remédiation se poursuivent actuellement.

## Informations complémentaires:

[http://www.mzp.cz/en/international\\_development\\_assistance](http://www.mzp.cz/en/international_development_assistance) (EN)



ministère de l'environnement de la République tchèque



# Programme intégré pour la SAICM au Mexique

2007-2009, Royaume-Uni

Le Mexique a développé des procédures visant à concrétiser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques en Amérique latine.

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du dialogue Royaume-Uni/Mexique pour le développement durable, visait à renforcer les capacités du Mexique à traiter les produits chimiques en toute sécurité, à identifier les domaines à améliorer et à contribuer à sensibiliser différents secteurs à la nécessité de mieux intégrer la gestion sécurisée des produits chimiques dans les politiques nationales.

Il a requis des efforts coordonnés de différents acteurs du gouvernement, de l'industrie, du monde universitaire et d'autres secteurs de la société. Les partenariats et le renforcement des capacités institutionnelles ont été essentiels à l'instauration d'initiatives, de politiques et de stratégies en faveur d'instruments de prévention des risques et de la réduction des effets négatifs des produits chimiques. Parmi les parties prenantes, citons l'ANIQ (association nationale de l'industrie chimique), les ministères de la santé, des douanes, des affaires étrangères, de l'économie, du travail, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les universités et les centres de recherche.

Le projet s'est articulé autour de trois grandes activités, en commençant par un atelier qui a permis de définir les priorités. Quelque 95 personnes issues de 12 ministères, entreprises, organisations industrielles et universités, y ont participé. Un profil national des produits chimiques, à savoir l'enregistrement des substances chimiques et des informations disponibles sur la production dans le pays, l'importation, l'exportation, l'utilisation et la génération de déchets, et un rapport sur les capacités nationales ont également été produits. Ce dernier repose sur les directives de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Les leçons tirées ont été partagées avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes au cours d'un atelier régional de la SAICM en décembre 2008, dans le cadre du premier séminaire international sur les stratégies rationnelles de gestion des produits chimiques et des déchets qui a eu lieu au Chili. Plusieurs autres pays de la région ont manifesté leur intérêt pour l'élaboration de leurs propres plans d'application de la SAICM.

#### **Informations complémentaires:**

[http://ukinmexico.fco.gov.uk/en/working-with-mexico/Sustainable\\_Development/SDD\\_Programme/Themes\\_Projects/](http://ukinmexico.fco.gov.uk/en/working-with-mexico/Sustainable_Development/SDD_Programme/Themes_Projects/) (EN)

<http://www.ine.gob.mx> (ES)

# Campagne pour des jouets sans substances toxiques

2008, Women in Europe for a Common Future (WECF)

L'organisation non gouvernementale Women in Europe for a Common Future (WECF), active dans le domaine du développement durable, de la protection de la santé et de l'environnement, et de la lutte contre la pauvreté, a organisé un test public de jouets dans trois villes européennes dans la période qui a précédé Noël 2008. Son objectif était de sensibiliser aux dangers potentiels des produits chimiques dans certains jouets pour enfants.

La WECF a invité deux laboratoires à faire des essais sur une sélection de jouets apportés par des parents. Les essais ont indiqué la présence de formaldéhyde dans des puzzles en contreplaqué et le traitement des jouets en peluche à l'aide de retardateurs de flamme bromés. Les experts médicaux ont conseillé aux parents de prendre quelques mesures préventives. Les plus grandes chaînes télévisées et les principaux quotidiens d'Allemagne, des Pays-Bas et de France ont couvert la campagne.

Dans le cadre du 60e salon international du jouet de Nuremberg en janvier 2009, la WECF a publié un guide qui offre des conseils pour bien choisir les jouets. La brochure présente de manière concise les substances les plus dangereuses présentes dans

les jouets et donne des conseils concrets pour guider le consommateur dans ses achats.

#### Informations complémentaires:

<http://www.wecf.eu/francais/index.php>



# PRISME<sup>2</sup> - promotion de la responsabilité au sein des PME

2008-2010, Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC)

Inciter les PME à promouvoir la responsabilité d'une gestion rationnelle des produits chimiques est l'un des principaux objectifs du nouveau projet dirigé par le CEFIC, Prisme<sup>2</sup>.

Ce projet vise à promouvoir l'initiative Responsible Care<sup>®</sup> de l'industrie dans le cadre de laquelle les entreprises travaillent, par l'intermédiaire de leurs associations nationales, à l'amélioration de leurs performances en termes de protection de la santé et de l'environnement. Depuis son lancement en 1985, Responsible Care<sup>®</sup> a aidé des entreprises européennes à améliorer considérablement leurs résultats en la matière ainsi que leur rentabilité.

Prisme<sup>2</sup> partage les mêmes objectifs que Responsible Care<sup>®</sup>, notamment l'identification de mesures d'économie d'énergie, la réduction du nombre de jours de travail perdus en raison de maladies ou de blessures et l'établissement de relations avec les communautés locales. Les objectifs impliquent également la réduction des émissions par la promotion d'une utilisation responsable des ressources et de la gestion durable des déchets et par le contrôle de la sécurité de la gestion des produits chimiques tout au long de la chaîne de valorisation.

Afin de répondre aux demandes des PME, le projet Prisme<sup>2</sup> adopte deux stratégies. Il rassemble les meilleures pratiques et les outils sur mesure applicables à l'environnement commercial des petites entreprises. Il met également en place un programme de mise en réseau basé sur des ateliers, avec le concours des spécialistes du secteur, des autorités et des syndicats.

Le symbole carré du projet reflète les efforts redoublés consentis par l'industrie, les syndicats, les patrons et les employés. Les syndicats sont des partenaires clés de Prisme<sup>2</sup>. En Europe, ils ont été très actifs dans l'initiative Responsible Care<sup>®</sup> depuis 2004.



Les partenaires européens du CEFIC dans le cadre de ce projet plurilatéral sont la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF), le Groupe européen des employeurs de la chimie (ECEG) et Tomorrow's Company, un groupe de réflexion basé au Royaume-Uni qui examine le rôle des entreprises et ses liens avec la société et l'environnement. Parmi les autres partenaires, citons les associations de l'industrie chimique et les syndicats du secteur dans les six pays qui piloteront le projet entre mi-2009 et 2010: les Républiques tchèque et slovaque, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni. Après la phase pilote, le projet Prisme<sup>2</sup> sera déployé dans l'ensemble de l'industrie chimique européenne.

L'Union européenne cofinance le projet dans le cadre du programme de la DG Entreprises et industrie pour la responsabilité sociale des entreprises. Si la DG Entreprises et industrie promeut la responsabilité sociale des entreprises au sein de l'Union européenne depuis de nombreuses années, elle a plus récemment ciblé les PME.

**Informations complémentaires:**

<http://www.cefic.org/en/prisme2.html> (EN)



AIDE FINANCIÈRE  
APPORTÉE PAR  
LA COMMISSION  
EUROPÉENNE



EuropeAid

# Aide financière apportée par la CE

## aux pays en développement et activités internationales pour une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement

L'Union européenne soutient activement la SAICM et sa législation et ses politiques sont totalement en accord avec les principes et objectifs de celles-ci. La gestion des produits chimiques est essentiellement un enjeu international et mondial. Aussi la Commission européenne consacre-t-elle un volet de son programme d'aide au développement à la gestion des produits chimiques.

Dans le droit fil de l'approche par pays, la grande majorité de l'aide communautaire est consacrée aux priorités énoncées par les gouvernements des pays en développement eux-mêmes. Les gouvernements qui souhaitent bénéficier de l'aide de la Commission pour s'aligner sur les objectifs de la SAICM doivent soumettre des propositions de projet.

La Commission européenne reconnaît qu'en règle générale, la protection environnementale et la gestion rationnelle des produits chimiques en particulier, ne constitue pas une priorité pour bon nombre de pays en développement lorsqu'ils sont amenés à utiliser l'aide apportée et ce, pour plusieurs raisons. Par conséquent, la Commission a instauré un programme spécifique d'aide environnementale, le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), qui prévoit une enveloppe de quelque 15 millions d'euros pour la période 2007-2010 pour faire face à la problématique des produits chimiques et des déchets et encourager leur consommation et leur production durables. Cette somme s'ajoute à l'aide financière allouée aux programmes bilatéraux et est utilisée pour financer les travaux des organisations internationales.

La première enveloppe allouée aux initiatives de gestion des produits chimiques au titre du programme ENRTP a été approuvée pour la SAICM en 2007: 2,4 millions d'euros ont été consacrés au programme de démarrage rapide (QSP), et 0,6 million d'euros ont financé un projet multidimensionnel appuyant les travaux du secrétariat. Elle a couvert un projet de sensibilisation mené par une coalition d'ONG et a financé la participation de pays en développement à la deuxième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), organe directeur de la SAICM. Le programme ENRTP a également été utilisé pour soutenir les accords environnementaux multilatéraux associés à la SAICM.

Avant l'adoption de la SAICM, le précurseur du programme ENRTP a également soutenu des projets en faveur des objectifs de la SAICM, notamment le renforcement des capacités et la diffusion des informations et des travaux sur les pesticides. Entre 2003 et 2006, quelque 4,5 millions d'euros ont été alloués à ces activités.

**Exemples de projets récents soutenus par la Commission européenne**  
En 2007-2008, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont demandé une enveloppe régionale de 1,95 million d'euros au titre du programme de démarrage rapide (QSP) pour la mise en œuvre initiale de la SAICM et le renforcement des capacités. Quelque 4,5 millions d'euros ont également été alloués à l'élimination des pesticides obsolètes en Afrique, en coopération avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (programme africain relatif aux stocks de pesticides). Les fonds ont été engagés par la Commission en 2008.

Voici les principaux projets de gestion des produits chimiques financés ou soutenus par la Commission européenne au cours des dernières années:

Année	Pays/région	Contractant	Projet	Contribution CE en €
2003	Monde entier	Pesticide Action Network UK (PAN-UK)	Pesticides et pauvreté: mise en œuvre des conventions sur les produits chimiques	1,173,957
2003	Afrique	Banque mondiale	Activités horizontales du programme africain relatif aux stocks de pesticides	1,000,000
2003	Monde entier/plusieurs pays en développement et pays en transition	OMS – Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)	Renforcement des capacités pour l'utilisation et la contribution au réseau Infocap (réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques)	500,000
2003	Monde entier/plusieurs pays en développement	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	Aide aux pays en développement pour préparer les profils nationaux, définir des priorités et renforcer l'échange d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques	760,000
2004	Asie	UNITAR	Renforcement des capacités nationales et régionales de mise en œuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) au sein de l'ANASE	926,566
2006	Monde entier	PNUE	Activités du secrétariat de la SAICM	150,000
2006	Monde entier	OCDE	Promotion de l'utilisation de relations quantitatives structure/activité (RQSA) dans le cadre d'évaluations réglementaires	250,000
2007 & 2008	Monde entier	Convention de Rotterdam	Renforcement des capacités des pays en développement et soutien à la participation aux conférences des parties	180,000
2007	Monde entier	Convention de Stockholm	Élaboration d'une boîte à outils pour la réduction des émissions de dioxine	100,000
2007	Monde entier	Protocole de Montréal	Soutien des travaux des panels techniques pour améliorer l'efficacité du protocole dans la lutte contre les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	300,000

2007 & 2008	Monde entier	PNUE	Travaux préparatoires et participations des pays en développement au processus décisionnel en matière de mercure	280,000
2007	Monde entier	PNUE	Secrétariat de la SAICM, informations et participation à la conférence ICCM 2	600,000
2007	Monde entier	PNUE	Fonds d'affectation du programme de démarrage rapide de la SAICM	2,400,000
2008	Pays ACP	PNUE	Fonds d'affectation du programme de démarrage rapide de la SAICM	1,950,000
2008	Afrique	FAO	Nettoyage des pesticides périmés, amélioration de la gestion des pesticides et contrôle durable des organismes nuisibles	4,448,220
2008	Afrique		Renforcement des capacités locales de gestion des déchets électriques et électroniques et des produits électriques ou électroniques destinés à la réutilisation	1,000,000
2008	Économies émergentes dépendantes du charbon	PNUE	Réduction des émissions de mercure émanant de la combustion du charbon	999,915
2008	Monde entier	ONUDI et Blacksmith Institute	Identification et évaluation internationales des sites pollués	580,000
2008	Monde entier	Protocole de Montréal	Partage d'informations sur les HCFC et les systèmes de climatisation mobiles	400,000
2008	Monde entier	OCDE	Analyse et définition de critères pour l'essai et l'évaluation de la sécurité des nanomatériaux manufacturés	50,000
2008	Monde entier	OCDE	Promotion de l'utilisation de modèles de relation quantitative structure/activité (RQSA) et de leur intégration dans différents cadres réglementaires	500,000
2003 - 2008	<b>Total identifié<sup>2</sup></b>			<b>18,550,000</b>

<sup>2</sup> N'inclut pas les actions menées dans le cadre de projets de développement rural bilatéraux et régionaux.

Commission européenne

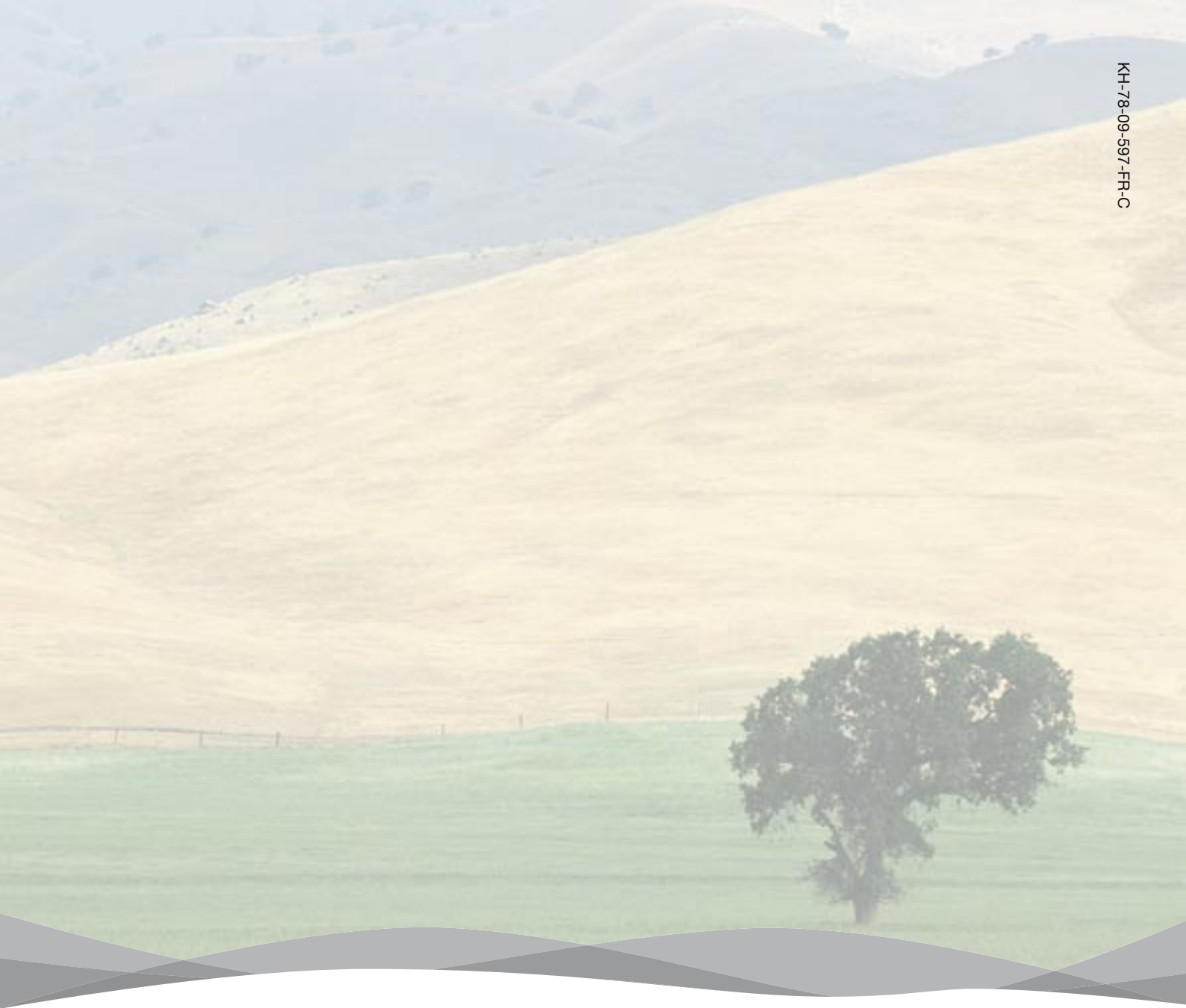
Améliorer la sécurité des produits chimiques à l'horizon 2020

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2009 - 40 pp. - 21 x 21 cm

ISBN 978-92-79-11455-7





Office des publications  
[publications.europa.eu/](http://publications.europa.eu/)

ISBN 978-92-79-11455-7



9 789279 114557